



À l'usage interne seulement

N° de la demande de subvention :

Date de soumission :

PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU PATRIMOINE FORMULAIRE DE DEMANDE

Il faut posséder un **certificat de conformité (permis en matière de patrimoine)** avant de pouvoir entamer des travaux sur une propriété située dans une aire de conservation du patrimoine. Avant de remplir votre formulaire de demande, veuillez consulter la *politique relative au programme de subventions au patrimoine* et obtenir un certificat de conformité (permis en matière de patrimoine).

Veillez noter qu'il incombe au requérant de comprendre et de respecter tous les aspects de la *politique relative au programme de subventions au patrimoine*. À défaut de comprendre cette politique et de vous y conformer, la demande de subvention pourrait être rejetée. La politique peut être consultée en ligne, auprès des services de conservation du patrimoine ou en communiquant avec l'agent du patrimoine.

Renseignements obligatoires :

Adresse de la propriété :

Certificat de conformité (permis en matière de patrimoine) :

NID :

Veillez inclure le numéro du permis de construction, le cas échéant, pour les travaux proposés. Les travaux effectués avant la délivrance (obligatoire) d'un permis de construction ne sont pas admissibles à une subvention au patrimoine. Pour savoir si votre projet proposé nécessite un permis de construction, veuillez communiquer avec les services d'inspection et des bâtiments en composant le 506-658-2911 ou en envoyant un courriel à l'adresse buildinginspection@saintjohn.ca.

N° du permis de construction :

Renseignements sur le requérant

Nom du requérant :

Adresse postale :

N° de téléphone (pendant le jour) :

N° de téléphone cellulaire :

N° de télécopieur :

Adresse électronique :

Préférez-vous recevoir les communications concernant votre demande de subvention au patrimoine par courrier ou par courriel?

Courrier

Courriel

Soumission des demandes : Les demandes de subvention au patrimoine peuvent être transmises par courrier ou en personne à l'adresse suivante :

Services de conservation du patrimoine | Services de développement et de Croisarie
10^e étage, Hôtel de ville C. P. 1971
Saint John (Nouveau-Brunswick)
E2L 4L1

Si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez communiquer avec le personnel responsable du programme de conservation du patrimoine :

N° de téléphone : 506-658-2835
N° de télécopieur : 506-658-2837
Courriel : heritage@saintjohn.ca



SAINT JOHN

Catégories des subventions (cochez la case appropriée)

- Subvention relative à un plan de conservation du patrimoine** : Il s'agit d'une subvention visant à compenser les coûts engagés pour retenir les services d'un concepteur professionnel (architecte ou ingénieur) dans le cadre de la préparation d'un plan de conservation pour des propriétés patrimoniales désignées. Un plan de conservation fournit au propriétaire foncier un plan par étapes des travaux patrimoniaux/structuraux qu'il doit entreprendre. La moitié des coûts sont financés jusqu'à concurrence de 1 500 \$.
- Subvention relative à l'entretien du patrimoine** : Il s'agit d'une subvention de 25 %, jusqu'à concurrence de 750 \$ par an, s'appliquant aux propriétés pour lesquelles il n'existe pas de plan de conservation. Cette subvention est également offerte aux locataires pour les enseignes de devantures.
- Subvention relative à la conservation du patrimoine** : Il s'agit d'une subvention de 25 % à 45 %, jusqu'à concurrence de 7 500 \$ par an, visant à soutenir les projets relatifs aux propriétés pour lesquelles un plan de conservation a été mis en place. En fonction de la nature du projet, la subvention relative à la conservation du patrimoine comprend les deux niveaux de financement suivants :
- **Financement majeur** : 25 % jusqu'à concurrence de 7 500 \$ pour les travaux d'entretien, comme le souligne le plan de conservation.
 - **Financement majeur** : 45 % jusqu'à concurrence de 7 500 % pour des travaux de restauration conformes aux éléments caractéristiques d'origine et pour les projets majeurs tels que les travaux de maçonnerie ou de réparation structurelle.

Estimation du coût du projet

Dans le tableau ci-dessous, veuillez fournir une description des estimations de coût de votre projet dans la catégorie de subvention au patrimoine appropriée. Pour ce faire, incluez les travaux énoncés dans le certificat de conformité (permis en matière de patrimoine) connexe en indiquant le coût total avant TVH pour chacun d'entre eux (p. ex. : *Restauration de 4 fenêtres d'origine – XXX \$*). Le formulaire de demande doit être accompagné des estimations écrites relativement au coût du projet.

CATÉGORIE	TRAVAUX DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ APPROUVÉS	ESTIMATION DU COÛT AVANT TVH
Subvention relative à un plan de conservation du patrimoine	s.o.	\$
Subvention relative à l'entretien du patrimoine		\$
		\$
		\$
Subvention relative à la conservation du patrimoine		\$
		\$
		\$
		\$
		\$

Date de début du projet prévue :	Date de fin du projet prévue :
---	---------------------------------------

Photographies récentes (rapprochées et montrant toute l'élévation) de la zone extérieure où les travaux auront lieu.

- Jointes au formulaire Soumises par voie électronique

Si possible, fournir des photographies historiques de votre propriété.

- Jointes au formulaire Soumises par voie électronique Pas disponibles

Renseignements sur la propriété

Êtes-vous le propriétaire légal de la propriété?

- Oui
 Non – Veuillez fournir les renseignements sur le propriétaire légal ci-dessous.

Nom du propriétaire :		
Adresse postale du propriétaire :		
N° de téléphone (pendant le jour) :	N° de téléphone cellulaire :	N° de télécopieur :
Adresse électronique :		

Partie devant être remplie par le propriétaire :		
La propriété en question est-elle assurée? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Êtes-vous un membre en règle de The City of Saint John (vous avez payé vos impôts fonciers et avez réglé toute infraction à un arrêté touchant votre propriété)? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
En tant que propriétaire de la propriété _____, je suis conscient qu'en autorisant mon locataire à déposer une demande de subvention relative à la conservation du patrimoine, je perds la possibilité de présenter une demande de subvention relative à la conservation du patrimoine au cours de la même année.		
_____	_____	_____
Nom (en caractères d'imprimerie) du propriétaire foncier	Signature du propriétaire foncier	JJ/MM/AAAA

Liste de vérification pour les demandes de subvention au patrimoine

Assurez-vous que votre demande est complète et fournissez les éléments suivants :

- Numéro du certificat de conformité.
- Numéro du permis de construction, le cas échéant.
- Photographies historiques de la propriété.
- Photographies récentes de tous les côtés extérieurs du bâtiment, y compris des photographies récentes et rapprochées de la zone extérieure où les travaux proposés auront lieu.
- Confirmation de membre en règle de The City of Saint John.
- Confirmation que le propriétaire, si différent du requérant, est au courant de la demande de subvention.
- Confirmation d'assurance de la propriété.
- Signature du requérant et du propriétaire légal du bâtiment.
- Si vous déposez une demande de subvention au patrimoine, vous devez également annexer une copie des extraits de pages du plan de conservation du patrimoine relativement aux travaux proposés faisant l'objet de la demande de financement.
- Si vous déposez une demande de subvention relative à un plan de conservation du patrimoine, vous devez également annexer une copie du plan de conservation du patrimoine.

Signatures

Par la présente, je sollicite l'examen par les services axés sur la croissance et le développement communautaire de The City of Saint John de la présente demande conformément à la *politique sur le programme de subventions au patrimoine*.

En apposant ma signature ci-dessous, je certifie que tous les renseignements inclus dans le présent formulaire de demande sont véridiques et exacts.

Nom (en caractères d'imprimerie) du requérant

Signature du requérant

_____/_____/_____
JJ/MM/AAAA

Collecte de renseignements généraux

Ces renseignements sont recueillis pour permettre à The City of Saint John d'offrir un programme ou un service existant. La collecte se limite aux renseignements nécessaires à la prestation du programme ou du service. À moins que la loi ne l'exige, The City of Saint John ne partagera pas vos renseignements personnels avec toute partie tierce sans votre consentement explicite.

L'autorisation légale concernant la collecte de ces renseignements est stipulée dans la Loi sur les municipalités et la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée. Si vous avez des questions ou désirez obtenir de plus amples renseignements concernant la collecte de renseignements personnels, veuillez communiquer avec votre agent de gestion de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels :

Bâtiment de l'hôtel de ville
8^e étage – 15, Market Square
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 1E8
commonclerk@saintjohn.ca
506-658-2862